Nations Unies A/78/6 (Sect. 11)

Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

Programme 9
Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre

Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** 4

Orientations générales 4

Programme de travail 10

Sous-programme 1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063. 10

* A/78/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

23-05010 (F) 200323 180423

Merci de recycler

Sous-programme 2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 16

Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063 21

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** 26

Vue d'ensemble 26

Direction exécutive et administration 31

Programme de travail 33

Sous-programme 1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063 33

Sous-programme 2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 35

Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063 36

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2024 38

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle 39

III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes 41

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2023, nous célèbrerons les 10 premières années de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. En 2023 aussi, l'Assemblée générale tiendra le forum politique de haut niveau pour le développement durable et donnera un coup d'accélérateur aux préparatifs du Sommet de l'avenir. Nous avons donc là une occasion unique d'aiguiller le débat international vers l'accélération des progrès concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. L'Afrique jouera un rôle déterminant pour ce qui est de consolider et d'exploiter les acquis du développement dans le monde ; il s'agira donc d'adresser un message clair dans ce sens en 2024 : les besoins et les priorités de développement du continent doivent être au cœur du débat mondial si l'on veut de véritables progrès.

Dans cet esprit, le nouveau discours sur l'Afrique par l'Afrique continuera de guider les activités relatives aux programmes en 2024. En particulier, les entités du programme collaboreront avec des partenaires pour que l'objectif 16 des objectifs de développement durable soit un élément incontournable de la réalisation du Programme 2030 et un moteur de développement en Afrique, en favorisant la technologie et la transition numérique pour l'établissement d'institutions et de systèmes nationaux solides aux fins de la cohésion sociale, de la paix, de la stabilité et de la mobilisation des ressources nationales. Correctement ciblés, les investissements clés dans la dématérialisation des services publics peuvent accroître la cohérence verticale des politiques et accélérer les gains en matière de développement, indispensables à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. De plus, le programme permettra de consolider les travaux réalisés ces dernières années sur les questions de l'énergie, du climat, de la finance et des systèmes alimentaires, indispensables au renforcement de la résilience en Afrique. C'est en donnant la priorité à ces questions qu'on fera entendre la voix de l'Afrique à New York.

La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique
(*Signé*) Cristina **Duarte**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

11.1 Dans le cadre de son appui au Secrétaire général, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé des missions suivantes : garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique et s'attaquer aux insuffisances dans ce domaine ; assurer le suivi de l'application de tous les textes issus des conférences et réunions des Nations Unies ayant trait à l'Afrique ; coordonner et guider l'élaboration des rapports et des contributions ayant trait à l'Afrique ; prendre l'initiative de l'établissement de rapports sur des questions critiques touchant l'Afrique ; assurer le suivi et l'évaluation des mesures prises pour tenir les engagements en faveur du développement de l'Afrique pris au titre des objectifs de développement durable ; et coordonner le plaidoyer mené au niveau mondial à l'appui de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Elle a pour mandat d'intervenir aux niveaux régional et sous-régional pour mobiliser les ressources de l'ONU et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Dans le souci d'améliorer son efficacité, la CEA accorde une attention particulière aux activités suivantes : recueillir des statistiques régionales originales et actualisées permettant d'appuyer, à l'aide de données claires et objectives, ses activités de recherche sur les politiques et de mobilisation ; promouvoir le consensus sur les politiques ; assurer un renforcement effectif des capacités ; fournir des services consultatifs dans des domaines thématiques clés. Le Département de la communication globale, quant à lui, sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, dans le souci de contribuer à la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau, de la CEA et du Département découlent des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 32/197, 57/7, 57/300, 61/296, 66/293 et 76/236, et par le Conseil économique et social dans les résolutions 671 (XXV) A et 1998/46.

11.2 Compte tenu de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les systèmes de santé, les structures de protection sociale, l'emploi, l'éducation et d'autres domaines essentiels au développement de l'Afrique, il importe tout spécialement de renforcer les mesures de coordination et de mobilisation afin de s'assurer que la planification et l'exécution des programmes et des projets visant à faire face à l'impact de la COVID-19 s'alignent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et les priorités établies par l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, les communautés économiques régionales et les pays africains en vue d'un bon relèvement. Malgré les difficultés, la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de construire en mieux pour l'avenir et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 durant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

11.3 En 2022, la pandémie de COVID-19 a continué de montrer qu'aucun pays n'était en mesure de relever seul les défis à venir. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, 4,8 milliards de personnes dans le monde ont reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19. En Afrique, ce chiffre tourne autour de 342 millions, sur une population totale de 1,2 milliard de personnes. Cette inégalité persistante montre, encore une fois, que le système multilatéral international doit adopter un nouveau

paradigme, qui revête une importance particulière pour l'Afrique. À cet effet, le programme a associé partenaires et parties prenantes pour qu'un nouveau discours soit écrit sur l'Afrique, qui mette en relief le rôle de l'Afrique, partie prenante clé et protagoniste essentielle sur la scène mondiale, riche de réalisations et de pratiques exemplaires pouvant être partagées ; introduise dans le débat mondial des questions essentielles pour le développement de l'Afrique, telles que la mobilisation des ressources nationales, le bouquet énergétique et le rôle de la numérisation dans la mise en place d'institutions, l'innovation et la croissance économique ; qui soit sur l'Afrique par l'Afrique, et soit pleinement adopté par l'Organisation des Nations Unies et au-delà.

11.4 La stratégie du programme sera appliquée en tenant compte des objectifs d'une Afrique émancipée, aux commandes de son propre développement afin de réaliser progressivement son potentiel de continent d'espoir, de promesses et de prospérité, avec l'aide d'un système international œuvrant de manière cohérente. Pour que cette vision devienne une réalité, le programme s'accompagne d'une mission stratégique : tirer parti des données et des connaissances pour des services consultatifs et des activités de sensibilisation, de communication et de plaidoyer qui permettent de mobiliser le système des Nations Unies, les États Membres africains, les partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé, aux niveaux mondial et régional, en faveur du projet de transformation de l'Union africaine et de la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur le continent, en s'appuyant sur des synergies, des complémentarités, des partenariats solides, l'innovation et la prospective stratégique.

11.5 À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale entendent promouvoir le nouveau discours par une action coordonnée et complémentaire dans les domaines suivants : l'analyse des politiques, la recherche en matière de politiques et l'élaboration des politiques ; la mobilisation ; la communication ; la coordination mondiale et régionale ; le suivi et l'évaluation et l'appui aux États Membres. Le programme stratégique, élaboré en consultation avec le Groupe des États d'Afrique et d'autres parties prenantes, permet d'articuler les activités du programme autour de six domaines sectoriels jugés essentiels pour le développement de l'Afrique en raison de leurs effets multiplicateurs : le financement du développement ; la réalisation du développement durable aux fins de l'instauration d'une paix durable ; la gouvernance, la résilience et le capital humain ; la science, la technologie et l'innovation ; l'industrialisation, le dividende démographique et le commerce, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine ; et un bouquet énergétique équilibré et l'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu du rôle décisif que joue la jeunesse africaine dans le développement du continent, une attention particulière sera accordée à la promotion de politiques et de propositions axées sur la jeunesse dans chaque domaine sectoriel, notamment lorsqu'il s'agit de capital humain et de dividende démographique.

11.6 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, on continuera, dans le cadre du programme, de coopérer étroitement avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine, qui sont les principaux partenaires, en particulier avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, les communautés économiques régionales, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, entre autres. De plus, des partenariats continueront d'être encouragés avec un certain nombre d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, de groupes de réflexion, de la diaspora africaine et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les méthodes communes et les synergies au titre de l'appui au développement de l'Afrique, dans les domaines clés définis dans la stratégie du programme. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pilotera les initiatives de coordination au niveau mondial, dans le cadre du sous-programme 1, tandis que la CEA dirigera la coordination aux niveaux régional, national et local dans le cadre du sous-programme 2.

11.7 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, la coordination au niveau stratégique sera assurée entre les entités des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interdépartementale, notamment en définissant les priorités permettant de construire en mieux pour

l'avenir, en promouvant la planification axée sur les résultats afin de mettre en place le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en surveillant l'application des plans et priorités convenus. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique assurera la coordination au niveau opérationnel entre les entités des Nations Unies sur le terrain et avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appelant l'attention de l'équipe spéciale interdépartementale sur les domaines de travail pour lesquels des orientations stratégiques sont nécessaires ou des lacunes sont repérées, et fournissant les données et les informations nécessaires pour définir des priorités et assurer le suivi des activités des Nations Unies.

11.8 S'agissant des facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

a) Les pays africains réorientent clairement leurs priorités en vue de construire en mieux pour l'avenir ;

b) Les partenaires internationaux continuent de soutenir le développement durable de l'Afrique en versant des contributions financières, en fournissant un appui technique et en mettant en place des cadres d'orientation qui favorisent la prise de contrôle par les Africains et le renforcement de leurs moyens d'action ;

c) Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est renforcé davantage encore par la poursuite de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, l'approche renouvelée pour le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'adoption du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme ;

d) Les organisations et les partenaires internationaux s'engagent à mettre en œuvre des projets et des programmes multipartites pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063, du NEPAD et des priorités de l'Union africaine et des pays africains ;

e) Les entités des Nations Unies participent activement aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ;

f) Les entités des Nations Unies travaillant en Afrique participent à la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et à ses coalitions conjoncturelles et thématiques, avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et la CEA comme secrétariat conjoint ;

g) Les parties prenantes externes et les partenaires potentiels, dont les organisations de médias, les institutions universitaires, les organisations de la société civile et les communautés créatives, continuent de participer aux activités menées dans les domaines prioritaires du programme ;

h) Les États membres et les partenaires continuent d'œuvrer et de trouver des solutions ensemble pour atténuer l'impact des chocs extérieurs sur l'Afrique.

11.9 Il est tenu compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du programme, selon qu'il convient. Une perspective de genre est intégrée dans tous les documents analytiques et politiques produits ainsi que dans les activités de plaidoyer menées dans le cadre du sous-programme 1, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, il est prévu de participer activement à des manifestations parallèles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes organisées dans le cadre du sous-programme 1 avec des partenaires stratégiques. Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes continuera d'être intégrée à toutes les activités du sous-programme 2 concernant l'élaboration et l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise

en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, l'impact de la COVID-19 sur l'emploi des femmes et l'augmentation de la violence familiale du fait de la COVID-19, ainsi qu'à toutes les coalitions conjoncturelles et thématiques. Enfin, au titre du sous-programme 3, on assurera la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des sexes, comme avec la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations.

11.10 Le programme sera exécuté en tenant compte de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, facilitera, dans le cadre de ses activités et de ses recommandations, l'élaboration de propositions à même de promouvoir spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées, et comprendra des mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de ses produits et de ses manifestations.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

11.11 La pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie en 2022, a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment sur la façon dont les activités menées dans le cadre des différents sous-programmes ont été exécutées. Ainsi, certaines fonctions de représentation en personne ont repris en même temps que des manifestations de haut niveau, alors que dans certains cas, la fracture numérique a continué d'influer sur l'organisation de manifestations en ligne, limitant la participation à grande échelle. Néanmoins, toutes les entités du programme ont continué d'utiliser les technologies numériques pour faciliter la participation en ligne et ont montré une certaine souplesse dans la réalisation des produits.

11.12 De plus, pour que les États Membres puissent faire face à la pandémie, dans le cadre des objectifs d'ensemble, le sous-programme 1 a inclus la mobilisation des ressources nationales, indispensable à la promotion de systèmes nationaux solides prévus dans le discours visant à soutenir les États africains dans leurs efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19.

11.13 On continue de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques résultant des aménagements apportés au programme du fait de la pandémie, notamment l'adaptation et l'ajustement des activités en ligne et l'augmentation des possibilités de participation en ligne, selon le cas.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies
54/232	Activités relatives à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/300	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
63/1	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027

75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/236	Planification des programmes
77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
77/271	Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique

Résolutions du Conseil de sécurité

1197 (1998)
2033 (2012)
2282 (2016)
2457 (2019)

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2022/6	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2022/25	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Sous-programme 1
Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Résolutions de l'Assemblée générale

53/92 ; 54/234 ; 57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
58/233 ; 76/297 ; 77/270	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique
74/302 ; 76/298	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
75/327	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Déclarations du Président du Conseil de sécurité

S/PRST/1997/46

Sous-programme 2
Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Résolutions de l'Assemblée générale

60/109 B	Questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

Produits

11.15 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 11.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**4**	**4**	**4**	**4**
Réunions ou séances :				
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**1**	**6**	**6**	**6**
5. Cycle de conférences sur l'Afrique	–	5	5	5
6. Journée de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**1**	**1**
7. Document final du Cycle de conférences sur l'Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**1**	**1**	**1**	**3**
8. Fiches d'information et autres documents techniques pris en compte dans les débats du Cycle de conférences sur l'Afrique	1	1	1	3
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenu multimédia : un produit audio commun tous les trimestres sur des questions liées au développement durable en Afrique.				

Activités d'évaluation

11.16 Les évaluations suivantes à mener dans le cadre du programme sont prévues pour 2024 :

a) Évaluation du programme stratégique du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour la période 2021-2023 ;

b) Évaluation à mi-parcours du projet du Bureau sur le renforcement des capacités des États Membres en matière d'élaboration et d'exécution de politiques pour la promotion d'une paix durable par la voie du développement durable.

Programme de travail

Sous-programme 1
Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Objectif

11.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à une intervention cohérente, intégrée et effective du système des Nations Unies, à une campagne mondiale de mobilisation et à un partenariat stratégique avec les États Membres africains et l'Union africaine.

Stratégie

11.18 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme permettra de faire ce qui suit :

a) Servir de centre de coordination pour l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et l'Agenda 2063 au Siège ; appuyer le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'Agence-NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les autres communautés de l'Union africaine ; et contribuer au renforcement de la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Coordonner l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions pour l'Afrique et assurer le suivi de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique, afin de promouvoir la planification et la programmation stratégiques dans le système des Nations Unies en Afrique, conformément aux priorités de l'Union africaine et des États Membres africains, inscrites dans l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre ;

c) Faire une analyse prospective des tendances, des problèmes et des perspectives qui apparaissent dans tous les domaines d'intérêt stratégique du programme, et faire des propositions pour tirer parti des perspectives et minimiser et atténuer les risques prévus, en particulier par la gestion des données et des connaissances ;

d) Suivre et surveiller la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique à l'aide de repères et d'indicateurs clairs visant à évaluer leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et, le cas échéant, proposer des mesures correctives ;

e) Faciliter les délibérations intergouvernementales portant sur des questions liées au développement durable de l'Afrique et soutenir la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ;

f) Élaborer et appliquer des stratégies de communication et de mobilisation mondiale, en coordination avec les sous-programmes 2 et 3 à l'appui de l'Agenda 2063 ;

g) Promouvoir des partenariats stratégiques avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine et mettre à profit les connaissances et les capacités de l'Organisation des Nations Unies par le truchement de la coopération technique avec les organismes, fonds et programmes de l'Organisation, dans le cadre d'initiatives et de projets phares.

11.19 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Un renforcement de l'autonomie des États Membres africains de sorte qu'ils puissent mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'Afrique et tirer parti de cet impact grâce à des données ciblées et à des politiques fondées sur des données factuelles ;

b) Un renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres institutions africaines et une complémentarité accrue de leurs activités à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Un appui plus cohérent et intégré du système des Nations Unies à l'Afrique face aux défis de développement du continent, qui tienne compte des lacunes existantes et tire parti des possibilités en définissant des priorités axées sur les résultats ayant un effet multiplicateur ;

d) Un meilleur recentrage des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains et de l'Union africaine et une meilleure intégration des perspectives africaines dans les décisions et débats mondiaux ;

e) Une plus grande responsabilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements pris dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030 ;

f) Une meilleure connaissance et compréhension par la communauté internationale des points de vue de l'Union africaine et des réalités et priorités des pays africains.

Exécution du programme en 2022

Les repas scolaires, moyen d'accélérer la paix et le développement en Afrique

11.20 Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Afrique, qui comptait 38 % de personnes âgées de 15 ans ou moins en 2022, a, de tous les continents, le profil démographique le plus jeune. Par conséquent, les écoles jouent un rôle crucial dans l'optimisation de son dividende démographique et dans la contribution au développement socioéconomique. Et pourtant, 150 millions d'enfants sur le continent ne vont pas à l'école primaire et, pour ceux qui y vont, le niveau d'instruction est inférieur à la moyenne mondiale. De plus, les taux d'inscription et d'achèvement chutent de manière spectaculaire dans l'enseignement secondaire, surtout pour les filles. En 2021, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a adhéré à la Coalition pour les repas scolaires, qui réunit des États Membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes qui définissent les meilleures pratiques et font des propositions pour améliorer la portée et l'impact des programmes d'alimentation scolaire. L'objectif était de tirer parti des connaissances et des compétences de la Coalition pour aider les pays africains à régler les problèmes dus au fait que le potentiel éducatif n'est pas atteint. Dans ce contexte, le sous-programme a lancé en 2022 l'initiative « Un stylo contre une arme », avec un double objectif : encourager les pays africains à adhérer à la Coalition pour bénéficier du partage des connaissances, et mettre en place une stratégie multidimensionnelle pour que les écoles soient des pôles de développement, de cohésion sociale et de paix. On compte sur l'effet multiplicateur des programmes d'alimentation scolaire, qui : a) augmentent les taux d'inscription, d'assiduité et d'achèvement des études ; b) améliorent la nutrition, la santé générale des enfants et leurs capacités d'apprentissage ; c) favorisent l'égalité des genres et l'inclusion sociale ; et d) renforcent la croissance économique locale. L'idée est que l'école, en tant que service public élémentaire, peut contribuer à accroître la présence des institutions étatiques dans les pays africains, à renforcer la cohésion sociale et à atténuer l'influence que pourrait avoir des acteurs non étatiques dans des régions reculées et marginalisées.

11.21 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.I).

Figure 11.I
Mesure des résultats : nombre total d'États africains membres de la Coalition pour les repas scolaires

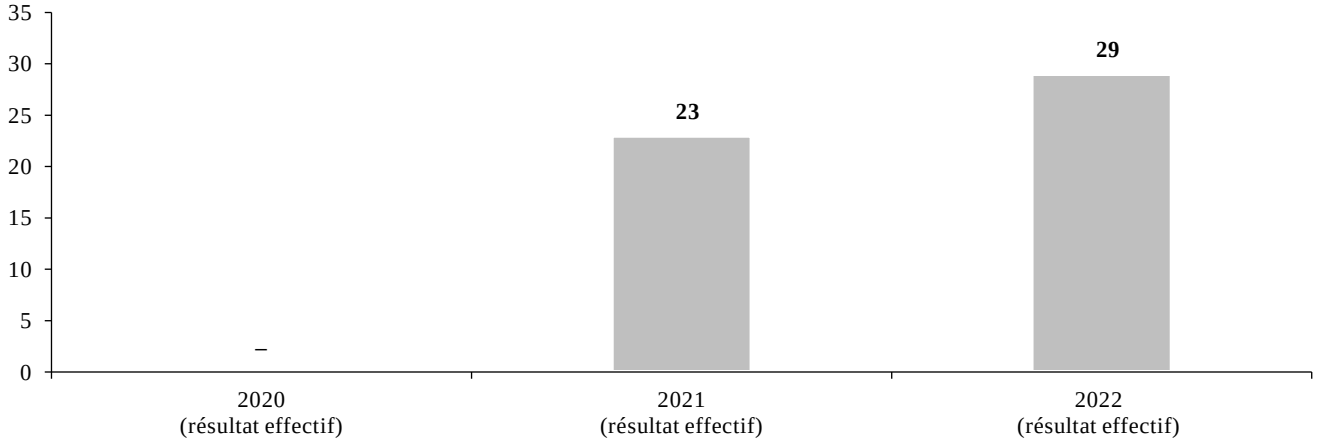

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : technologie et numérisation à l'appui d'un relèvement durable, inclusif et résilient après la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 4 598 demandes de brevet soient faites en Afrique par des résidents africains, ce qui a permis de dépasser l'objectif prévu de 3 600 demandes.

11.23 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.II).

Figure 11.II
Mesure des résultats : nombre de demandes de brevet présentées en Afrique par des résidents africains, par an[1]

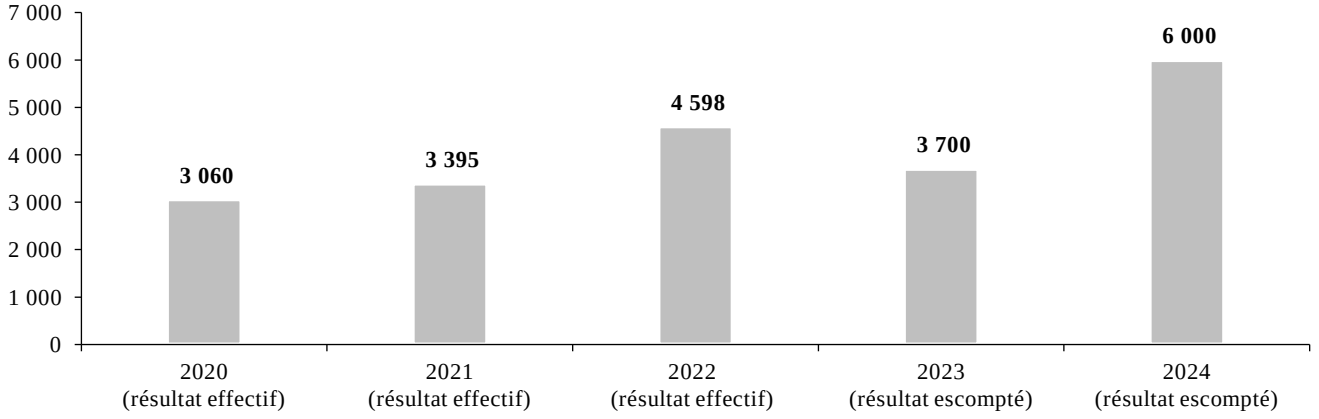

[1] Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, *World Intellectual Property Indicators 2022* (Genève, 2022).

Résultat 2 : mesures prises en faveur d'un bouquet énergétique équilibré à l'appui des objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.24 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption par les États membres de l'Union africaine de la position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste, qui mentionne explicitement les compromis entre besoins énergétiques et changements climatiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

11.25 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.2).

Tableau 11.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les États Membres industrialisés ont cherché à promouvoir une réduction à zéro des émissions	Les États Membres ont adopté un plan d'action global pour réaliser l'accès à l'énergie pour tous d'ici à 2030	Les États membres de l'Union africaine ont adopté la position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste	Les États Membres approuvent certaines propositions pour la constitution d'un bouquet énergétique permettant de réaliser l'accès à l'énergie pour tous en Afrique	Les États Membres progressent dans la recherche de possibilités de financement pour un bouquet énergétique équilibré et les priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques, comme il est indiqué dans leur plan national de développement et d'accès universel à l'énergie

Résultat 3 : des systèmes nationaux solides à l'appui du développement, de la cohésion sociale, de la paix et de la stabilité en Afrique

Projet de plan-programme pour 2024

11.26 La faible présence ou l'absence de l'État, en particulier dans les régions périphériques, a un impact sur le développement socioéconomique, ce qui peut à son tour contribuer à l'instabilité. La dématérialisation des services publics peut jouer un rôle positif important dans l'amélioration de l'efficacité et de la résilience des institutions publiques, la promotion du développement et de la croissance économique et l'appui à l'expansion de la présence de l'État dans les régions reculées et difficiles d'accès. Le sous-programme a permis de mettre en place une collaboration avec les pays africains en faveur du renforcement des capacités du secteur public, pour aborder une série de questions allant de la mobilisation des ressources nationales à l'éducation et à d'autres services d'administration en ligne, tels que les services fiscaux en ligne et la santé numérique. En 2022, seuls 14 pays africains avaient institutionnalisé des mesures de transformation numérique du secteur public à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et 12 avaient un plan ou un projet en ce sens[2].

[2] Banque mondiale, *GovTech Maturity Index 2022 Update: Trends in Public Sector Digital Transformation* (Washington, 2022).

Enseignements tirés et changements prévus

11.27 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'améliorer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités du sous-programme afin de mieux mettre en évidence les avantages d'un investissement ciblé dans les technologies pour dématérialiser les services publics. Ces avantages comprennent des services publics axés sur les citoyens et accessibles à toutes et à tous, une approche de la transformation numérique de l'administration à l'échelle de l'ensemble de l'administration, ainsi que des systèmes gouvernementaux simples, efficaces et transparents. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme associera l'Union internationale des télécommunications, la Banque mondiale, la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes afin de déterminer les domaines permettant de renforcer les cadres réglementaires relatifs à l'administration en ligne dans les pays africains, d'élaborer des orientations générales adaptées et de renforcer les capacités des fonctionnaires africains. Ces mesures devraient se traduire par une augmentation du nombre global d'États africains qui ont une approche intégrée de la transformation numérique du secteur public à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

11.28 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.III).

Figure 11.III
Mesure de performance : nombre total d'États africains ayant adopté une approche de la transformation numérique du secteur public à l'échelle de l'ensemble de l'administration

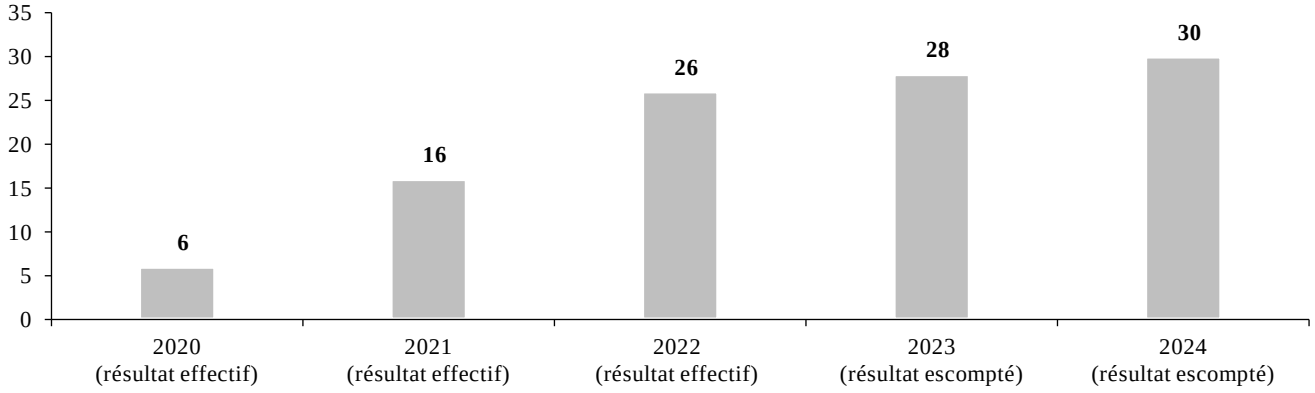

Produits

11.29 On trouvera dans le tableau 11.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.3
Sous-programme 1 : produits retenus pour 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**4**	**3**
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
2. Rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	–	–	1	–
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**3**	**3**	**3**	**3**
5. Séances de l'Assemblée générale	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**6**	**8**	**10**	**12**
6. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2	2	4	6
7. Séminaires du réseau de recherche	4	6	6	6
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**6**	**20**
8. Développement durable de l'Afrique	2	2	6	20
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**18**	**19**	**30**	**11**
9. Questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	6	6	6	2
10. Développement durable et paix durable en Afrique	6	7	12	4
11. Questions clés pour la paix et le développement de l'Afrique	6	6	12	4
12. Cours de formation en ligne sur les liens entre la paix et le développement	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et coordination au niveau stratégique avec les institutions de l'Union africaine ; consultations sur le plan de travail annuel axé sur les résultats pour l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; communication de conseils et de propositions de politiques fondés sur des faits et des données aux responsables des Nations Unies et aux États Membres africains, notamment des notes d'information mensuelles consacrées aux tendances, à la prospective et à l'analyse des politiques, ainsi que des réunions d'information trimestrielles et des documents à l'appui de la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ; organisation d'activités de mobilisation axées sur la hiérarchisation des propositions de politique générale visant à soutenir le programme de transformation de l'Afrique (groupes d'études, tables rondes et manifestations parallèles pendant le forum de la jeunesse du Conseil économique et social, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres grandes conférences des Nations Unies), à l'intention d'environ 200 participants (gouvernements et universitaires) pour chaque activité, et au moins quatre vidéos.

Bases de données et supports numériques : centres de connaissances en ligne avec des versions numériques des travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies ; base de données du mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi ; données sur l'action de l'Organisation des Nations Unies en Afrique mises à disposition pour compléter les rapports établis par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de son mandat ; base de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines ; tableaux de bord nationaux en ligne pour les membres africains du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de mobilisation, dossiers et brochures sur des questions clés ayant un impact sur le développement durable de l'Afrique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et médias sociaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avec un contenu actualisé dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies ; documents multimédias dans toutes les langues officielles des Nations Unies ; produits de communication et multimédias qui répondent aux normes complètes d'accessibilité du Bureau.

Sous-programme 2
Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Objectif

11.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à la collaboration, et à renforcer les capacités des organes et des entités de l'Union africaine, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africain-NEPAD et des communautés économiques régionales, aux niveaux régional et sous-régional.

Stratégie

11.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme permettra de faire ce qui suit :

a) Renforcer la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, au niveau régional, en vue de la réalisation du Programme 2030 et promouvoir et renforcer la planification et la mise en œuvre conjointes des activités des entités des Nations Unies intervenant dans le développement au regard du Programme 2030, grâce au support de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique ;

b) Mener des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes au regard de l'objectif de l'intégration régionale de l'Afrique, et en publier les résultats dans le cadre de plateformes de parties prenantes intergouvernementales et de haut niveau régionales et sous-régionales dans les cinq sous-régions de l'Afrique ;

c) Fournir une assistance technique et des services consultatifs au titre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération entre l'ONU et l'Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine ;

d) Renforcer la capacité des entités sous-régionales à formuler des stratégies cohérentes pour la mise en œuvre intégrée des priorités de développement des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, en collaboration avec les bureaux sous-régionaux et les sous-programmes de la CEA ;

e) Mener des activités dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, les coalitions conjoncturelles et thématiques servant à promouvoir la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à aider le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre des activités visant à réaliser l'Agenda 2063 et le Programme 2030 ;

f) Soutenir l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD dans le cadre des priorités continentales et du programme de développement de l'Afrique, en collaboration avec les sous-programmes 1 et 2.

11.32 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Un soutien accru et plus efficace de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses priorités de développement, inscrites dans l'Agenda 2063 ;

b) L'élaboration et la réalisation par les États Membres de leurs priorités nationales de développement.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en vue de la réalisation des priorités de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce à un nouveau mécanisme

11.33 En 2022, partant de l'élan créé par la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et les résultats concrets obtenus par ses coalitions conjoncturelles et thématiques, et tirant parti du dialogue qui vient d'être relancé avec la Commission de l'Union africaine concernant un dispositif commun de collaboration, le sous-programme a appuyé la mise en place d'un nouveau mécanisme de coordination, la Plateforme de collaboration régionale ONU-Union africaine. Huit domaines prioritaires communs ont été définis dans le cadre de cette plateforme (données et statistiques ; gestion macroéconomique ; dividende démographique ; nouvelles technologies et transition numérique ; action et résilience climatiques ; paix, sécurité et droits humains ; déplacement forcé et migration ; et initiatives et stratégies régionales). Au moyen de cette plateforme, des réunions ont pu être coordonnées entre les coalitions conjoncturelles et thématiques « 1 » et « 5 » et les responsables techniques pertinents de l'Union africaine, ce qui a permis de déterminer et d'élaborer ensemble des politiques et de plans d'action pour une mise en œuvre conjointe afin de traiter les questions liées à l'identité juridique et à l'enregistrement des faits d'état civil, à l'harmonisation des données et des statistiques à travers l'Afrique et au suivi des progrès dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en utilisant également la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique (Africa United Nations Data for Development Platform). De plus, il a été possible de faciliter la coopération entre l'Institut de statistique de l'Union africaine et le Centre africain pour la statistique de la CEA en vue de produire des données et des statistiques sur le climat.

11.34 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.4).

Tableau 11.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
–	–	La Plateforme de collaboration régionale ONU-Union africaine a défini des domaines prioritaires clés et élaboré des politiques et des plans d'action conjoints pour y répondre La base de données factuelles pour la prise de décision a été améliorée grâce à la production conjointe par l'Union africaine et l'ONU de données et de statistiques climatiques

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la réalisation d'un relèvement durable, inclusif et résilient après la COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à aider le Botswana, les Comores, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan du Sud, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à formuler et valider leurs stratégies concernant la

Zone de libre-échange continentale africaine, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 18,5 % de commerce intra-africain en pourcentage du commerce total en Afrique, en raison du manque de données en 2022. La mesure des résultats pour 2022 reflète donc les dernières données disponibles.

11.36 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.IV).

Figure 11.IV
Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique
(En pourcentage)

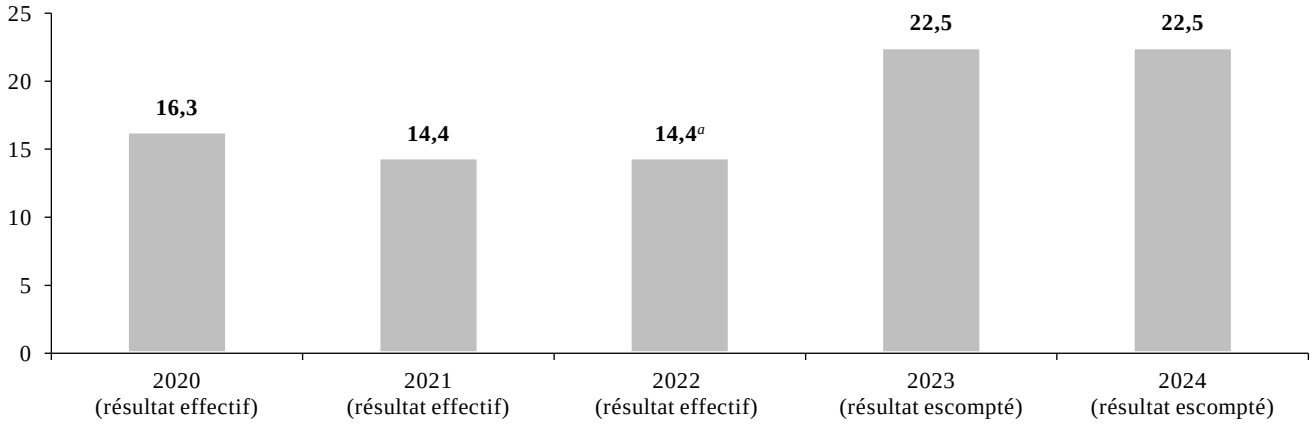

[a] Sur la base des dernières données disponibles de 2021.

Résultat 2 : action renforcée des pays africains en matière d'accès à l'énergie et d'adaptation aux changements climatiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de cinq autres stratégies nationales et régionales pour promouvoir l'accès à l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques, d'où un total de sept stratégies, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir quatre stratégies.

11.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.V).

Figure 11.V
Mesure des résultats : nombre total de stratégies nationales et régionales élaborées pour promouvoir l'accès à l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques

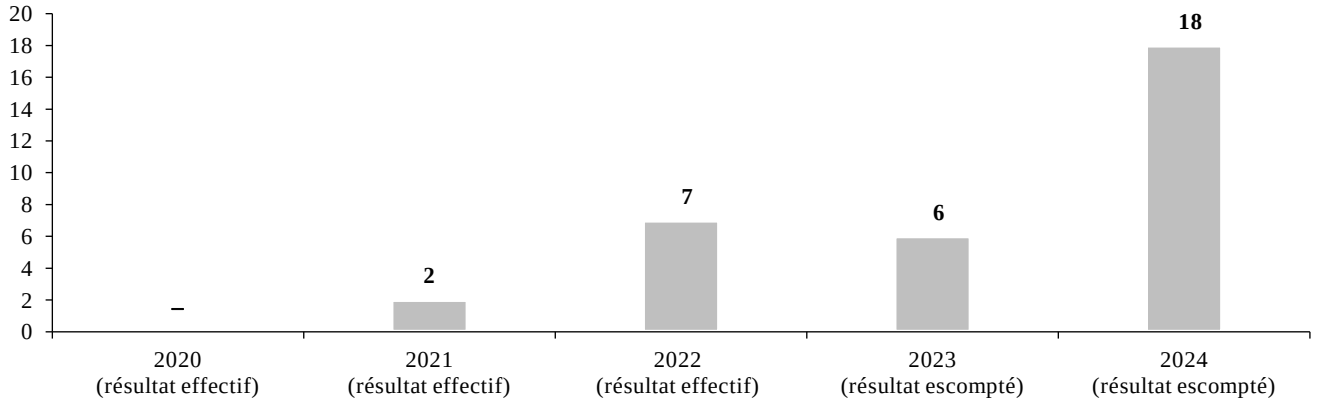

Résultat 3 : action menée pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional, sous-régional et national grâce à une approche intégrée

Projet de plan-programme pour 2024

11.39 Dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, la paix et la sécurité sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable, qui ouvre la voie à des sociétés pacifiques. En 2022, l'Union africaine a adopté la Déclaration de Tanger, dans laquelle elle a réaffirmé qu'il fallait promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité pour réaliser le programme de développement et d'intégration de l'Afrique, et a tenu compte, plus explicitement, de l'interdépendance entre la croissance inclusive, le développement durable et les conséquences pour la paix. En coordination avec le sous-programme 1, le présent sous-programme a permis d'aider l'Union africaine et ses États membres à tirer parti d'études régionales et sous-régionales portant sur ces liens dans les quatre sous-régions africaines pour élaborer des politiques et des initiatives au titre de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Enseignements tirés et changements prévus

11.40 L'enseignement tiré est le suivant : pour bien exploiter ces études aux niveaux national et sous-régional, l'appui doit être ciblé grâce à des rapports contextuels, plus d'activités de plaidoyer et des activités de renforcement des capacités sur mesure. Ainsi, il sera possible de faire des recommandations concrètes pour une approche intégrée de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces recommandations reposeront sur des études contextuelles des possibilités de progrès en matière de développement (industrialisation, diversification économique et intégration régionale) contribuant à la paix et à la sécurité et vice-versa, et seront complétées par des ateliers de validation et de diffusion, des activités de renforcement des capacités et des activités de sensibilisation ciblées aux niveaux régional, sous-régional et national, en collaboration avec les sous-programmes 1 et 3, afin de mieux prendre en compte les résultats des études et les recommandations.

11.41 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VI).

Figure 11.VI
Mesure de performance : nombre total d'initiatives intégrées adoptées par les autorités nationales ou infranationales ou au niveau régional pour accélérer les progrès dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

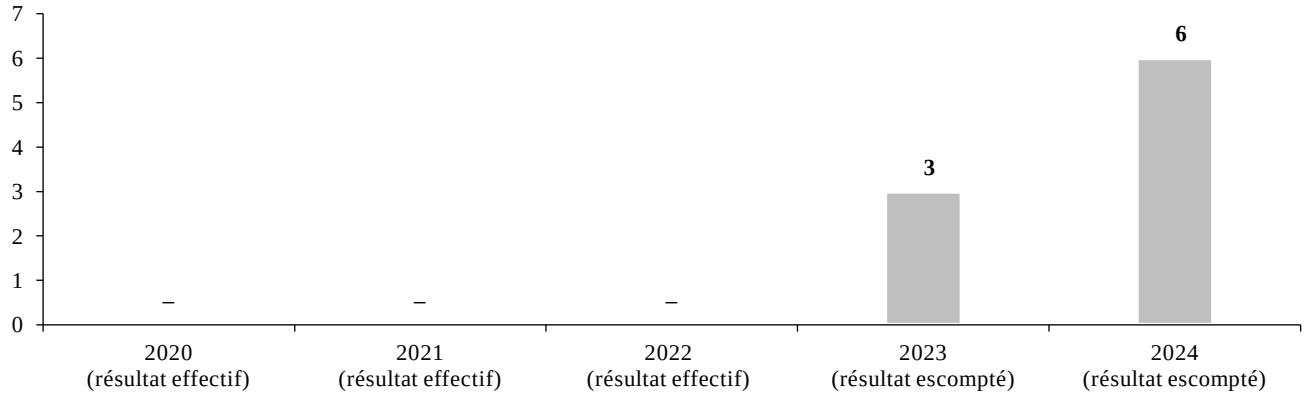

Produits

11.42 On trouvera dans le tableau 11.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.5
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**4**	**4**
Rapports :				
1. Appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
2. Réunion annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies	–	–	1	1
3. Session annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	1	1
4. Séminaire-retraite des coalitions conjoncturelles et thématiques de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**18**	**23**	**19**	**25**
5. Réunion de la Conférence des ministres	–	–	1	1
6. Session annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	2	1	2	1
7. Forum régional africain pour le développement durable	–	1	1	1
8. Réunions Union africaine-Organisation des Nations Unies	4	4	6	6
9. Séminaire-retraite de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	8	12	1	8
10. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	4	5	8	8

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**2**	**1**	**2**
11. Partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et le NEPAD	1	2	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**6**	**2**	**12**	**6**
12. Atelier sur la collaboration de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	2	2	4	2
13. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	4	–	8	4
Publications (nombre de publications)	**5**	**1**	**5**	**4**
14. Rapport d'activité des coalitions conjoncturelles et thématiques de la plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	1	1
15. Rapport d'activité de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique sur la mise en œuvre des cadres et initiatives de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies	1	–	1	1
16. Sujets spécifiques aux travaux de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	1	–	1	–
17. Agenda 2063 et Programme 2030	1	–	1	1
18. Sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	1	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**3**	**1**	**3**	**2**
19. Progrès concernant les décisions de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	1	–	1	1
20. Mise en œuvre d'approches intégrées pour l'Agenda 2063 et le Programme 2030	2	1	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) ou des communautés économiques régionales, sur la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; mobilisation en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, livrets et célébrations et commémorations de manifestations spéciales et expositions.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web au contenu actualisé sur les activités du sous-programme.				

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Objectif

11.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur.

Stratégie

11.44 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, les mesures qui suivent seront prises dans le cadre du sous-programme :

a) Élaborer des plans de communication de portée mondiale sur des questions prioritaires touchant l'Afrique, notamment en mobilisant un soutien, en Afrique et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, et de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aussi à l'appui des travaux des sous-programmes 1 et 2 et de leurs stratégies de sensibilisation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la section Afrique du Département de la communication globale et dans le droit fil de la nouvelle stratégie de communication globale ;

b) Produire et publier des contenus de communication externe, notamment par le truchement des plateformes numériques d'*Afrique Renouveau*, d'avis aux médias et d'autres documents d'information à l'usage des médias externes, tant africains qu'internationaux, et fournir un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ;

c) Produire ou traduire certains contenus dans des langues telles que le français et le swahili.

11.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.

Exécution du programme en 2022

Meilleure sensibilisation du grand public grâce aux podcasts d'*Afrique Renouveau*

11.46 Dans le cadre de sa stratégie numérique visant à toucher le public en ligne d'une nouvelle manière avec un discours de l'Afrique axé sur les solutions, le sous-programme a introduit des options de contenus audio en 2021. En 2022, outre les versions audio de ses articles, le sous-programme a produit et lancé un pilote de trois épisodes du podcast *Afrique Renouveau*, en collaboration avec l'Africa Podcast Festival, à l'époque organisateur du seul festival de podcasts existant à l'échelle de l'Afrique. Il s'agissait d'entretiens avec des experts africains, respectivement un spécialiste ougandais du droit et des politiques commerciales et l'un des architectes de la Zone de libre-échange continentale africaine, un scientifique kenyan à la tête de la recherche sur les essais cliniques au niveau mondial et participant au vaccin antipaludique révolutionnaire pour les enfants annoncé par l'Organisation mondiale de la Santé en 2021, et une militante nigériane luttant contre les changements climatiques, qui s'est exprimée sur ses attentes concernant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Égypte à la fin de l'année 2022. Les trois épisodes ont été joués 1 006 fois.

11.47 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VII).

Figure 11.VII
Mesure des résultats : nombre d'écoutes du podcast d'*Afrique Renouveau*

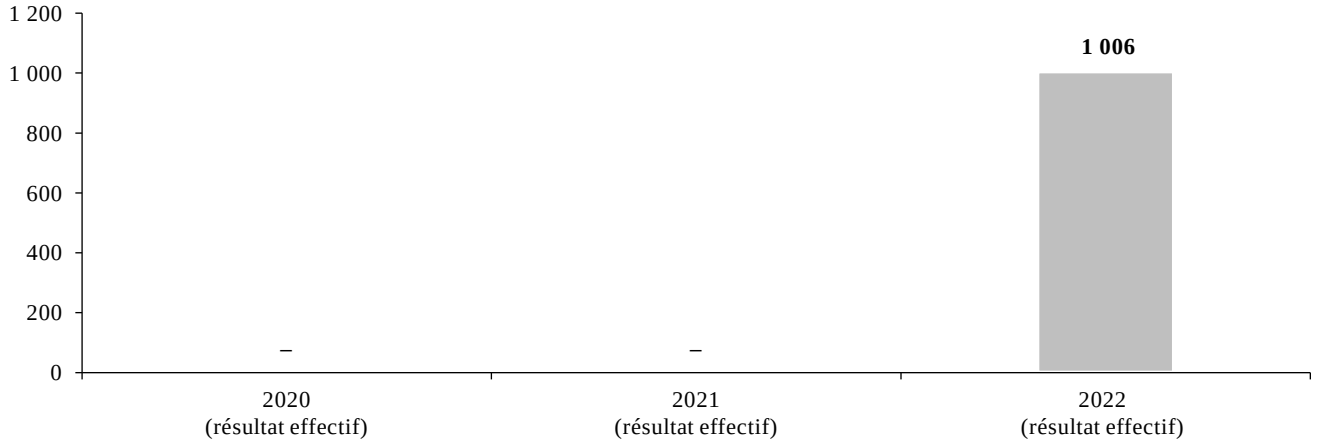

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : le rôle de la numérisation à l'appui d'un relèvement durable après la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.48 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à produire 22 articles d'*Afrique Renouveau* axés sur la dématérialisation, couvrant des sujets tels que les plateformes numériques visant à faciliter la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, le profil de jeunes à la tête d'entreprises numériques (par exemple, des services de télésanté en Gambie ou paiements virtuels en République démocratique du Congo) et l'essor du financement participatif en ligne comme source de financement des entrepreneurs, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 articles.

11.49 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VIII).

Figure 11.VIII
Mesure des résultats : nombre d'articles publiés par *Afrique Renouveau* sur le passage au numérique, par an

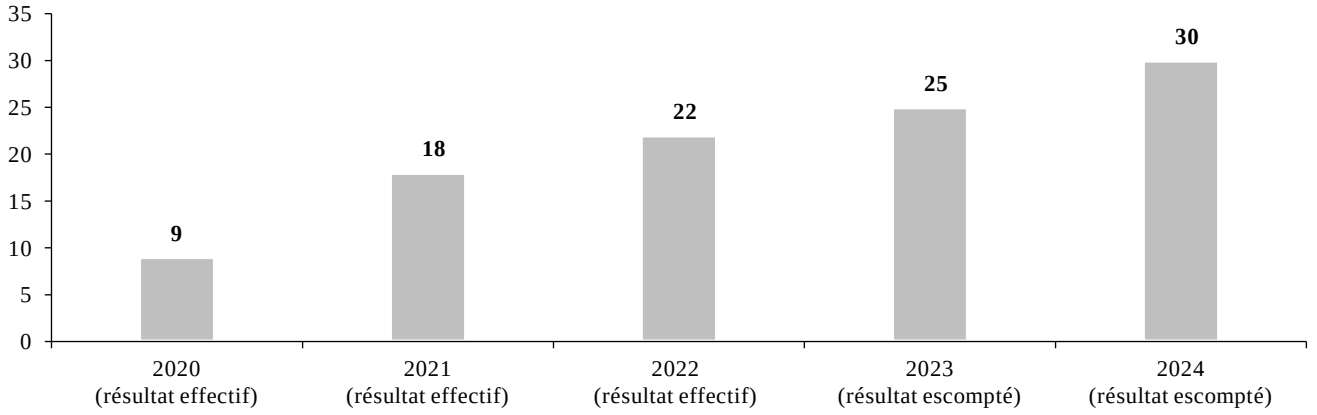

Résultat 2 : amplification de la voix de l'Afrique dans la sphère publique sur les questions liées aux changements climatiques et à l'énergie

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

11.50 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 14 expertes africaines du climat et de l'énergie soient citées ou interviewées ou que leurs travaux soient publiés dans *Afrique Renouveau*, y compris huit scientifiques qui ont écrit des articles d'opinion dans *Afrique Renouveau* sur les questions climatiques à l'approche de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Égypte, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 12 expertes africaines.

11.51 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.IX).

Figure 11.IX
Mesure des résultats : nombre d'expertes africaines du climat et de l'énergie citées, publiées ou interviewées dans *Afrique Renouveau*, par an

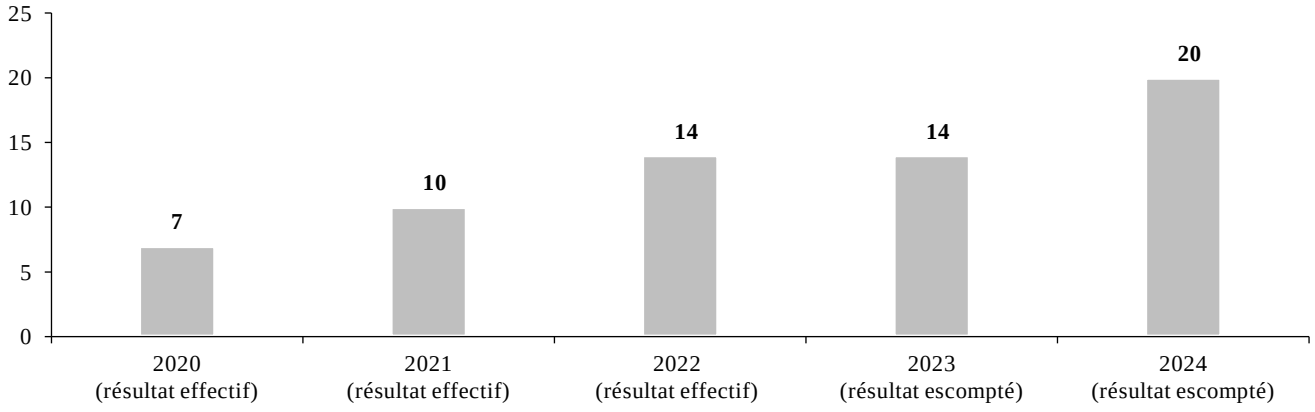

Résultat 3 : meilleure sensibilisation du grand public aux questions de paix et de sécurité en Afrique

Projet de plan-programme pour 2024

11.52 Les progrès technologiques, notamment l'augmentation de l'utilisation de la téléphonie mobile et de l'accès à Internet, ont donné au public un accès pratique à des contenus numériques sous différents formats. En 2022, outre son projet pilote de podcast, le sous-programme a produit 386 reportages audio, qui ont été écoutés 19 000 fois. La majorité des téléchargements ont été faits en Afrique (32,3 %), et dans les Amériques (31,7 %).

Enseignements tirés et changements prévus

11.53 L'enseignement tiré est le suivant : les reportages audio sont un moyen efficace d'atteindre directement le public d'*Afrique Renouveau*, qui pourrait augmenter à mesure que l'utilisation des téléphones mobiles et l'accès à Internet continuent de s'étendre en Afrique, qui devrait compter environ 613 millions d'abonnés à la téléphonie mobile d'ici à 2025[3]. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on se concentrera sur la production de contenu audio sur des sujets liés à la paix et à la sécurité en Afrique, comme la mise au point d'un nouvel agenda pour la paix dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir.

[3] Global System for Mobile Communications Association, « The mobile economy sub-Saharan Africa 2022 », 2022.

11.54 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.X).

Figure 11.X
Mesure des résultats : nombre d'écoutes de reportages audio d'*Afrique Renouveau* sur les questions de paix et de sécurité, par an

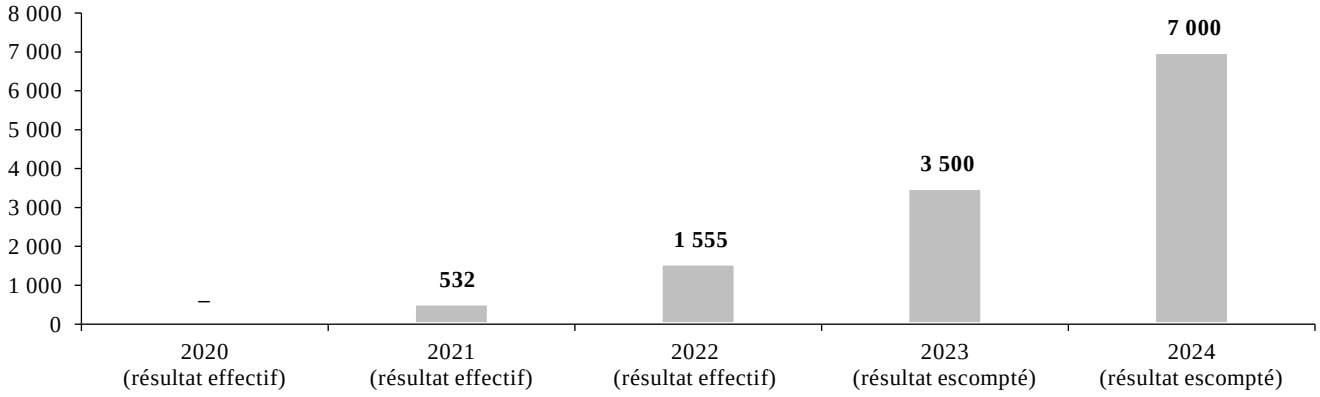

Produits

11.55 On trouvera dans le tableau 11.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.6
Sous-programme 3 : produits retenus pour 2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie
D. Activités de communication
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec environ 25 éditeurs et rédacteurs des principaux médias d'Afrique et d'ailleurs, des établissements d'enseignement, des organisations de la société civile et des communautés créatives, appelés à mettre en relief les contenus d'*Afrique Renouveau* aux fins d'une plus large diffusion ; quatre webinaires avec des organisations de jeunes ; produits de communication externe, concernant notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le forum de la jeunesse du Conseil économique et social et les manifestations de premier plan de l'Assemblée générale et de l'Union africaine ; contributions aux travaux de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; promotion des initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique.
Relations extérieures et relations avec les médias : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales en faveur du développement économique et social de l'Afrique ou ayant un impact sur lui ; documents d'information, y compris les avis aux médias.
Plateformes numériques et contenu multimédias : produits numériques et contenu écrit et audio pour les plateformes numériques d'*Afrique Renouveau*, y compris le site Web, les comptes de médias sociaux, 24 bulletins d'information et une application pour téléphone mobile.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

11.56 On trouvera dans les tableaux 11.7 à 11.9 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 11.7
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2022 (dépenses effectives)*[a]	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	7 037,8	7 339,7	–	–	–	–	–	7 339,7
Autres dépenses de personnel	23,4	154,1	–	–	43,3	43,3	28,1	197,4
Dépenses de représentation	–	1,7	–	–	–	–	–	1,7
Consultants	64,4	157,3	–	–	(55,2)	(55,2)	(35,1)	102,1
Experts	24,7	369,1	–	–	(151,9)	(151,9)	(41,2)	217,2
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	170,3	207,7	–	–	(0,1)	(0,1)	(0,0)	207,6
Services contractuels	415,5	391,9	–	–	170,7	170,7	43,6	562,6
Frais généraux de fonctionnement	45,3	52,0	–	–	(16,5)	(16,5)	(31,7)	35,5
Fournitures et accessoires	–	7,2	–	–	(2,3)	(2,3)	(31,9)	4,9
Mobilier et matériel	20,4	14,5	–	–	2,0	2,0	13,8	16,5
Subventions et contributions	81,7	–	–	–	10,0	10,0	–	10,0
Autres changements	(0,6)	–	–	–	–	–	–	–
Total	**7 882,9**	**8 695,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 695,2**

[a] Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

Tableau 11.8
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2023	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 8 G(AC), 1 AL
Transfert		1 analyste de données (P-3) du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2024	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1eC), 8 G(AC), 1 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 11.9
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2023*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2024*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	6	–	–	–	–	6
P-4	10	–	–	–	–	10
P-3	13	–	–	–	–	13
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**34**	**–**	**–**	**–**	**–**	**34**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1ᵉC)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	8	–	–	–	–	8
AL	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**
Total	**44**	**–**	**–**	**–**	**–**	**44**

11.57 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 11.10 à 11.12 et la figure 11.XI.

11.58 Comme le montrent les tableaux 11.10 1) et 11.11, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 8 695 200 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 11.10

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
A. Direction exécutive et administration	1 192,2	1 527,9	–	–	198,1	198,1	13,0	1 726,0
B. Programme de travail								
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	4 472,8	4 720,6	–	–	(198,1)	(198,1)	(4,2)	4 522,5
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	806,4	975,0	–	–	–	–	–	975,0
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	1 411,5	1 471,7	–	–	–	–	–	1 471,7
Total partiel (B)	**6 690,7**	**7 167,3**	**–**	**–**	**(198,1)**	**(198,1)**	**(2,8)**	**6 969,2**
Total partiel (1)	**7 882,9**	**8 695,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 695,2**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions)*
A. Direction exécutive et administration	47,5	191,1	16,9	8,8	208,0
B. Programme de travail					
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	387,6	363,6	60,9	16,8	424,5
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	–	–	–	–	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	–	–	–	–	–
Total partiel (B)	**387,6**	**363,6**	**60,9**	**16,8**	**424,5**
Total partiel (2)	**435,1**	**554,7**	**77,8**	**14,0**	**632,5**
Total	**8 318,0**	**9 249,9**	**77,8**	**0,8**	**9 327,7**

Tableau 11.11
Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme
(Nombre de postes)

Budget ordinaire

Composante/sous-programme	*Effectif approuvé pour 2023*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2024*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
A. Direction exécutive et administration	11	–	–	1	1	12
B. Programme de travail						
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	21	–	–	(1)	(1)	20
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	5	–	–	–	–	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	7	–	–	–	–	7
Total partiel (B)	**33**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**32**
Total	**44**	**–**	**–**	**–**	**–**	**44**

Tableau 11.12
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 037,8	7 339,7	–	–	–	–	–	7 339,7
Autres objets de dépense	845,1	1 355,5	–	–	–	–	–	1 355,5
Total	**7 882,9**	**8 695,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 695,2**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	–	–	–	–	–	34
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		**44**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**44**

Figure 11.XI
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

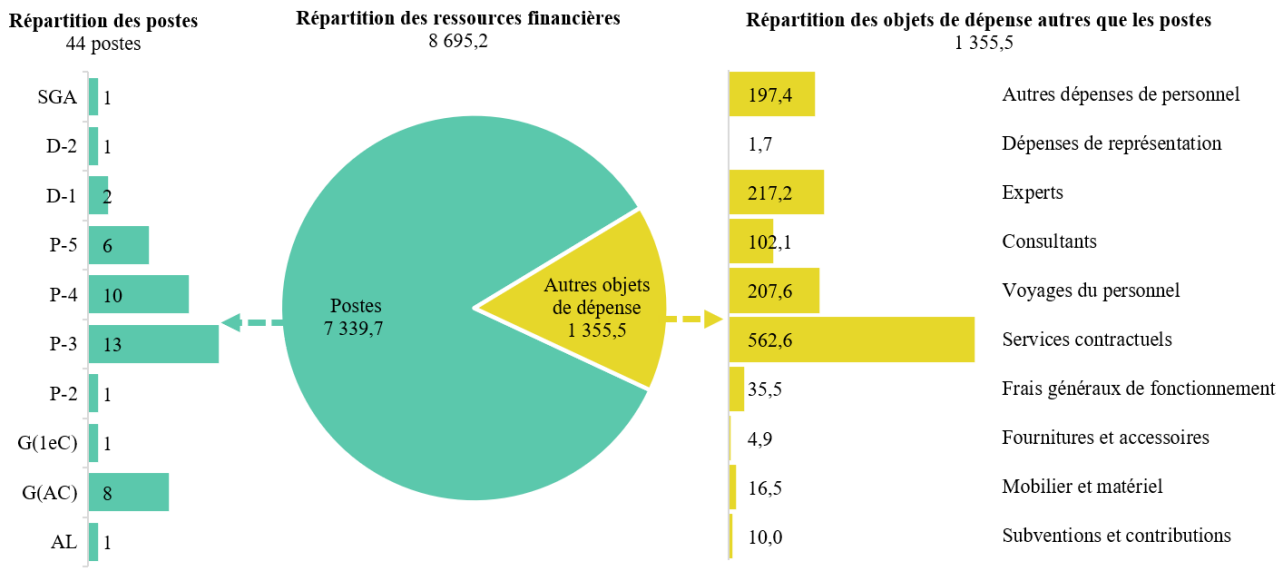

Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

11.59 Comme le montre le tableau 11.10 1), l'effet net des changements proposés, liés aux besoins opérationnels prévus pour 2024, est sans incidence sur les coûts. Ces changements se répartissent comme suit :

a) **Direction exécutive et administration**. L'augmentation de 198 100 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :

i) Une augmentation de 165 500 dollars au titre des postes, qui s'explique par un poste d'analyste de données (P-3) reçu du sous-programme 1, comme décrit à l'annexe III ;

ii) Une augmentation nette de 32 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui tient principalement à l'engagement de consultants pour évaluer l'impact stratégique du programme pour la période 2021-2023 ;

b) **Sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063)**. La diminution de 198 100 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :

i) Une diminution de 165 500 dollars au titre des postes, qui s'explique par le transfert d'un poste d'analyste de données (P-3) à la direction exécutive et à l'administration, comme décrit à l'annexe III ;

ii) Une diminution nette de 32 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique principalement par la réduction des besoins en ressources pour les voyages des experts en raison de l'adoption d'un modèle de prestation hybride pour les réunions d'experts du sous-programme.

Ressources extrabudgétaires

11.60 Comme le montre le tableau 11.10 2), des ressources extrabudgétaires d'un montant de 632 500 dollars permettraient de financer les objets de dépense autres que les postes du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique au titre de la direction exécutive et de l'administration et du sous-programme 1. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à appliquer la stratégie de promotion d'une paix durable au moyen d'initiatives en faveur du développement durable, notamment la mise en place de systèmes solides de mobilisation des ressources nationales qui empêchent les flux financiers illicites et offrent une marge de manœuvre décisionnelle aux États Membres, et la production et la diffusion de nouvelles connaissances sur l'importance de la prestation des services publics dans le renforcement de la confiance dans les institutions publiques et la promotion de la cohésion sociale.

11.61 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

11.62 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) et le Groupe de la gestion stratégique.

11.63 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

a) Représenter le programme et faciliter l'interaction entre les trois sous-programmes et d'autres entités et parties prenantes ;

b) Contribuer et faciliter le débat mené par les États Membres, en particulier le Groupe des États d'Afrique, sur l'orientation stratégique du programme 9, et y participer ;

c) Élaborer une stratégie prospective pour les activités du programme 9 afin de répondre aux priorités émergentes et prévisibles des États Membres africains et de l'Union africaine ;

d) Coordonner la planification et le suivi des résultats du programme 9 et fournir une orientation stratégique pour la hiérarchisation des questions au sein du programme ;

e) Fournir des orientations stratégiques pour l'élaboration des politiques, orienter et assurer l'exécution du programme de travail du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique, grâce à une planification, à un suivi et à une évaluation continus des résultats du sous-programme ;

f) Promouvoir la transparence, la coopération, les synergies et la cohérence entre les trois sous-programmes ;

g) Fournir des orientations pour l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du programme ;

h) Gérer toutes les questions administratives concernant le fonctionnement du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) et fournir un soutien logistique et administratif à l'exécution du sous-programme 1 ;

i) Participer à l'examen et à la mise en œuvre de la réforme de l'ONU, en particulier en ce qu'elle a trait à l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement en Afrique.

11.64 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, on incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans les activités du programme. En 2022, on a continué de réduire l'empreinte carbone du programme 9 grâce à la généralisation des plateformes virtuelles pour les communications internes et externes, ce qui a permis de réduire les déplacements et l'utilisation de

la documentation, et en regroupant au même endroit les locaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, répartis auparavant dans deux immeubles de l'ONU à New York. Ces mesures ont contribué à réduire l'empreinte carbone de l'Organisation. On continuera de réduire l'empreinte carbone du programme, notamment en améliorant les plateformes virtuelles de dialogue stratégique et d'interaction avec les parties prenantes et en introduisant des critères environnementaux dans les services d'approvisionnement, en passant des marchés pour des produits et des services écologiques, en recyclant le matériel informatique obsolète et en sensibilisant le personnel.

11.65 On trouvera dans le tableau 11.13 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Lorsque les délais de soumission de la documentation n'ont pas été respectés, cela s'expliquait essentiellement par des problèmes de ponctualité dans la production du fait des pénuries de personnel temporaire. Lorsque les délais d'achat de billets n'ont pas été respectés, c'était principalement parce que les documents nécessaires aux demandes de voyage ou concernant la participation d'autres hauts fonctionnaires à des délégations avaient été reçus tardivement. À cet égard, le Bureau continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les demandes de voyage soient soumises en temps voulu.

Tableau 11.13
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	–	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	25	50	47	100	100

11.66 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 726 000 dollars et font apparaître une augmentation de 198 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 11.59 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.14 et la figure 11.XII.

Tableau 11.14
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 105,7	1 392,9	–	–	165,5	165,5	11,9	1 558,4
Autres objets de dépense	86,5	135,0	–	–	32,6	32,6	24,1	167,6
Total	**1 192,2**	**1 527,9**	**–**	**–**	**198,1**	**198,1**	**13,0**	**1 726,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	1	1	20,0	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**11**	**–**	**–**	**1**	**1**	**9,1**	**12**

Figure 11.XII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

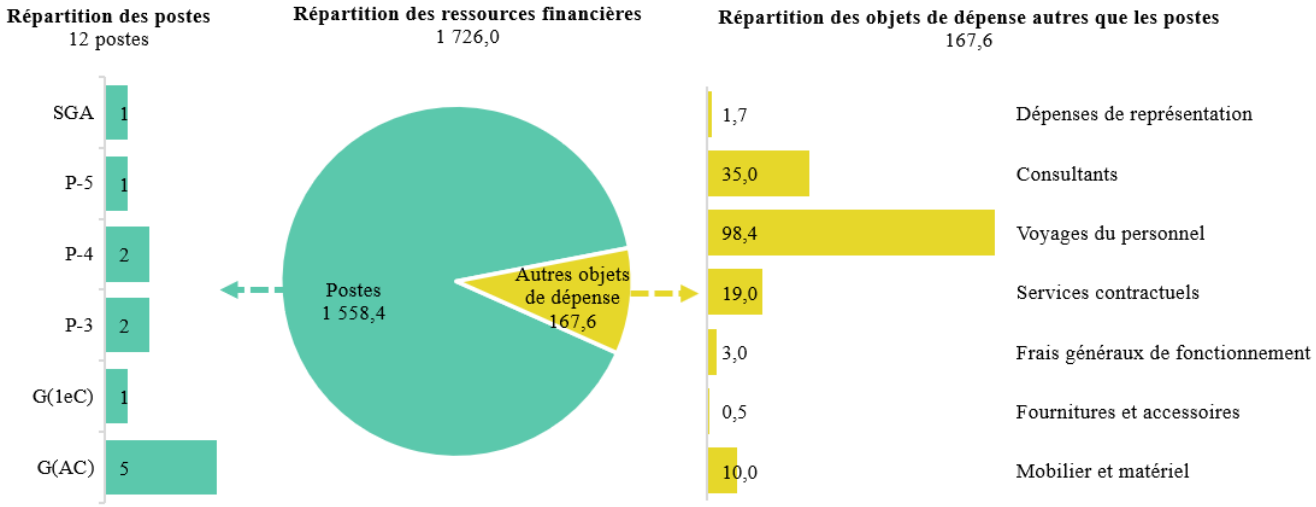

Ressources extrabudgétaires

11.67 Les ressources extrabudgétaires pour cette composante, qui s'élèvent à 208 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à renforcer la fonction Données du Groupe de la gestion stratégique.

11.68 L'augmentation de 16 900 dollars qui est proposée est principalement due à une plus grande mobilisation des partenaires à la suite de la finalisation de la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et à l'opérationnalisation de la fonction Données.

Programme de travail

Sous-programme 1
Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

11.69 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 522 500 dollars et font apparaître une diminution de 198 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 11.59 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.15 et la figure 11.XIII.

Tableau 11.15
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 041,8	3 970,2	–	–	(165,5)	(165,5)	(4,2)	3 804,7
Autres objets de dépense	431,0	750,4	–	–	(32,6)	(32,6)	4,3	717,8
Total	**4 472,8**	**4 720,6**	**–**	**–**	**(198,1)**	**(198,1)**	**(4,2)**	**4 522,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	(1)	(1)	(4,8)	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	–	–	–	–
Total		**21**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(4,8)**	**20**

Figure 11.XIII
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

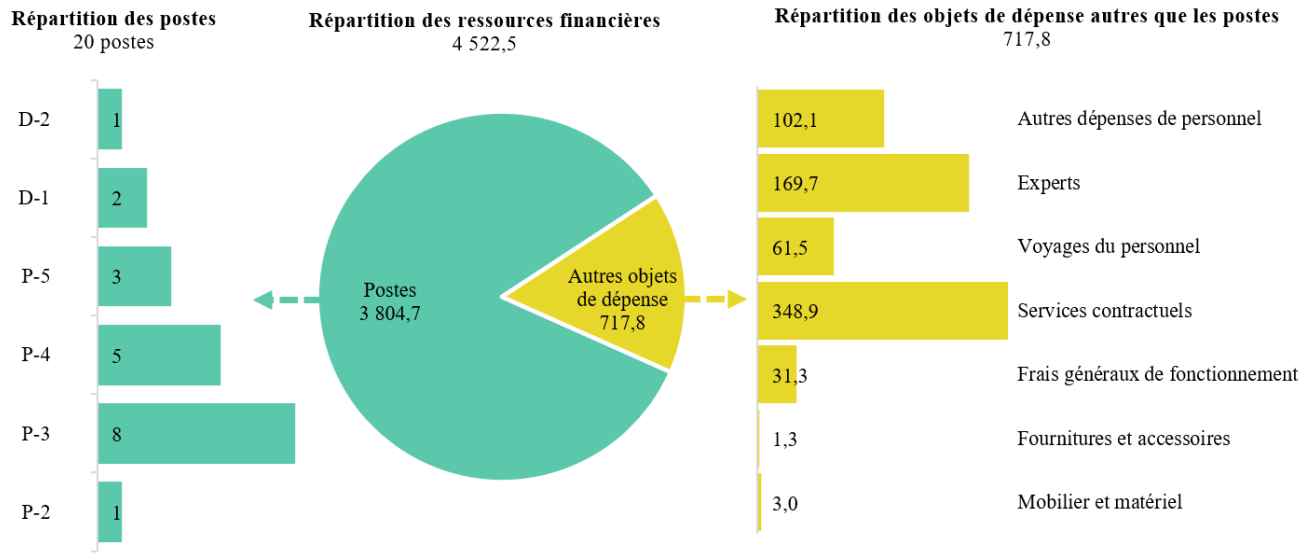

Ressources extrabudgétaires

11.70 Les ressources extrabudgétaires pour ce sous-programme, qui s'élèvent à 424 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à générer et diffuser des connaissances, renforcer les capacités et mener des campagnes de sensibilisation sur la promotion d'une paix durable grâce au développement durable. En particulier, elles permettront d'appuyer les efforts faits par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour que les repas scolaires soient le point d'entrée du renforcement de la prestation des services publics sur le continent et pour renforcer la mobilisation des ressources

nationales, indispensable afin d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire et décisionnelle des pays africains.

11.71 L'augmentation de 60 900 dollars qui est proposée est principalement due au fait que le sous-programme est mieux à même d'attirer des ressources à la suite du lancement de la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau et à la meilleure qualité des produits du Bureau à la suite du processus de réforme de l'organigramme et des opérations dans le cadre du programme en réponse à une évaluation du Bureau des services de contrôle interne.

Sous-programme 2
Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

11.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 975 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.16 et la figure 11.XIV.

Tableau 11.16
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	646,0	766,3	–	–	–	–	–	766,3
Autres objets de dépense	160,4	208,7	–	–	–	–	–	208,7
Total	**806,4**	**975,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**975,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**

Figure 11.XIV
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

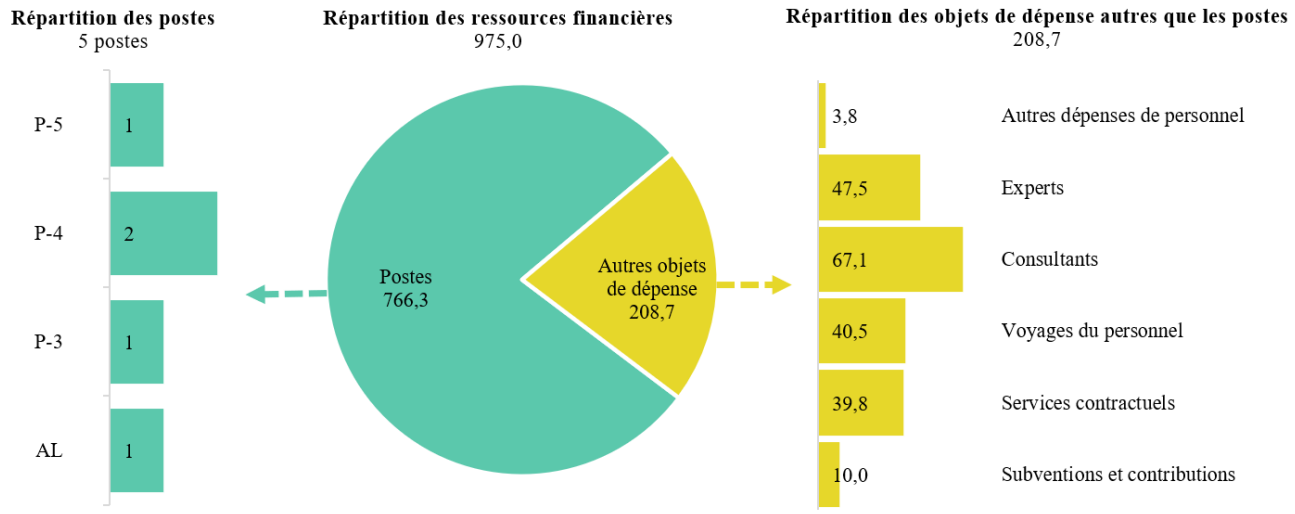

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

11.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 471 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.17 et la figure 11.XV.

Tableau 11.17
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 244,3	1 210,3	–	–	–	–	–	1 210,3
Autres objets de dépense	167,2	261,4	–	–	–	–	–	261,4
Total	**1 411,5**	**1 471,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 471,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

Figure 11.XV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

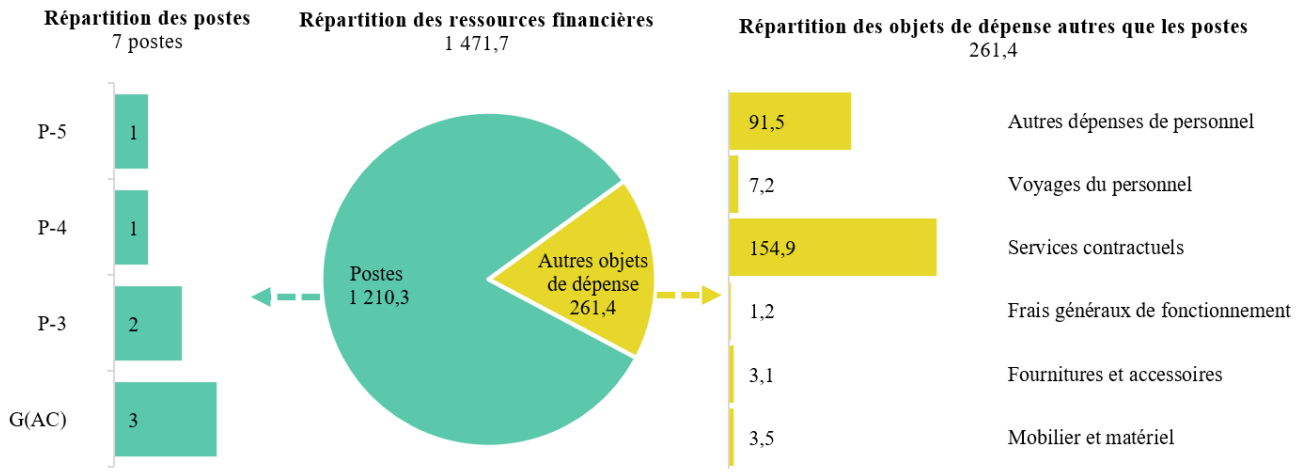

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024

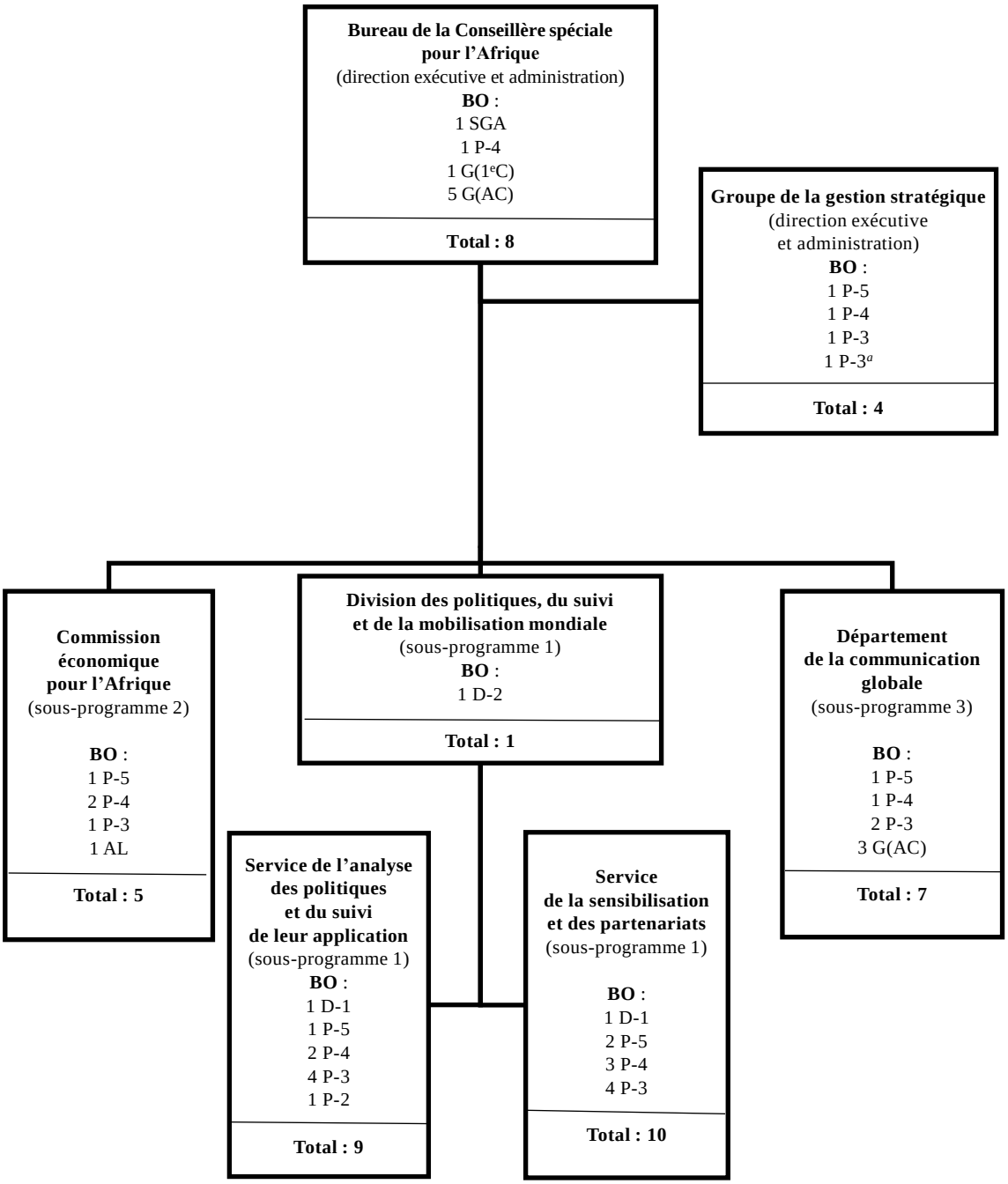

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

[a] Transfert.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires **A/77/7**	
Le Comité consultatif souligne que, lors de la sélection des candidats aux postes du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, en particulier aux postes de haut niveau, tout doit être fait pour veiller à ce que les titulaires potentiels possèdent les connaissances, l'expérience et les compétences dont ils ont besoin pour contribuer à l'exécution des mandats du Bureau. En particulier, il convient de tenir compte de la réorientation et de la réorganisation récentes du Bureau, y compris du nouveau discours, et de l'approbation par l'Assemblée générale du nouveau titre du programme 9 : « Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre » (voir A/77/7, par. IV.58 et IV.59). Le Comité compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (par. IV.47).	Pour garantir que les candidats potentiels ont les compétences requises en matière d'utilisation des données et des connaissances à l'appui des politiques en faveur du développement durable en Afrique et qu'ils ont une grande expérience de la gestion, comme suite à la réorientation et à la réorganisation du Bureau et au nouveau discours, un examen approfondi a été mené des définitions d'emploi concernant le poste D-2 et les deux postes D-1, qui ont été soumis pour classification et approuvés par le Bureau des ressources humaines du Secrétariat. Les avis de vacance de poste ont été publiés et largement diffusés afin d'encourager les candidatures originaires d'États Membres non représentés et sous-représentés ainsi que les candidatures féminines. Pour le poste D-2, on en est à la phase d'exécution des formalités d'entrée en fonctions, et pour les postes D-1, à la phase de sélection.
De plus, le Comité compte que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique continuera d'appliquer les enseignements tirés de la pandémie en mettant à profit, autant que possible, les réunions virtuelles et les plateformes en ligne (par. IV.52).	Le Bureau a continué d'appliquer les enseignements tirés de la pandémie, comme le montre la répartition des fonds au titre du sous-programme 1 afin d'augmenter les ressources disponibles pour les réunions virtuelles et de réduire les déplacements des experts.
Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique veillera à la coordination de l'utilisation des ressources destinées aux consultants et évitera les doubles emplois entre les trois entités pour ce qui est de l'exécution de son mandat (par. IV.53).	Les trois entités continuent de mieux coordonner leurs plans de travail afin de promouvoir les complémentarités et de réduire les doubles emplois. De plus, le Bureau est en train de modifier son modèle institutionnel pour privilégier des régimes d'engagements avec des groupes de réflexion, des universités et des centres de recherche plutôt qu'avec des consultants individuels. Il devrait ainsi obtenir plus de cohérence et d'homogénéité en ce qui concerne la prestation de services et contribuer à institutionnaliser la production de connaissances sur le continent.
Prenant note des progrès accomplis à ce jour et de la réorganisation actuellement opérée au Bureau pour que le programme 9 soit dirigé de manière coordonnée, le	La coordination et la collaboration entre les trois entités se sont poursuivies, comme le montre l'approche coordonnée sur laquelle reposent les trois

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité encourage le Bureau, sous la direction de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à continuer d'améliorer la collaboration entre les trois entités et la coordination de leurs activités à l'appui de l'Agenda 2063 (par. IV.57).	résultats escomptés des trois sous-programmes. De plus, les trois entités responsables de l'exécution du programme ont arrêté des modalités d'exécution du programme qui institutionnaliseront des exercices conjoints de planification, de suivi et d'évaluation.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
Direction exécutive et gestion	1	P-3	**Transfert** de l'analyste de données	Dans le cadre de l'application de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et compte tenu du niveau actuel de l'acquisition d'une culture des données au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de la nécessité d'intégrer la gestion des données dans toutes les activités du Bureau, centraliser au Groupe de la gestion stratégique les capacités spécialisées dans les données permettrait d'accroître l'efficacité de la fonction Données et faciliterait l'utilisation optimale des capacités existantes à l'appui de la composante Direction exécutive et administration et du sous-programme 1.
Sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063)	(1)	P-3	**Transfert** de l'analyste de données	